



Séance du Conseil municipal du 13 mai 2024
PROCÈS-VERBAL

Présent-e-s :	P. Bavarel, L. Cocquio, A. Cogne, Y. Cogne, I. Dubouloz, F. George, S. Gisler, J. Leresche, S. Moget, N. Pontinelli, G. Vouillamoz
Assistent :	C. Zäch, Maire D. Bolle de Paoli, adjointe I. Walthert, adjointe S. Lörtscher, secrétaire communale
Excusé-e-s :	F. Davet, A. Roduit
Procès-verbal :	F. Arfaras

La présidente L. Cocquio ouvre la séance.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 avril 2024

Le procès-verbal de la séance du 15 avril 2024 est approuvé par 9 oui et 1 abstention.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

La présidente informe du traditionnel tournoi de foot et de pétanque des élus qui aura lieu le dimanche 26 mai 2024 au stade sportif des Cherpines, le délai d'inscription est fixé au 19 mai prochain.

De plus, la présidente revient sur l'entrée en force de la décision de l'Association des communes genevoise (ACG) dont les membres du Conseil municipal ont pris connaissance.

3. Communications et propositions du maire et des adjointes

Pas de communication.

4. Délibération relative à l'approbation des comptes annuels 2023 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2023

M. Y. Cogne informe que le rapport de la fiduciaire a été publié cet après-midi et reprend les points importants du rapport de la commission des finances.

Dans son rapport, la fiduciaire a trouvé CHF 16'900.- de revenus supplémentaires. M. Y. Cogne a donc admis, en ligne avec ce qui avait été décidé, que cela aurait pour conséquence d'augmenter l'amortissement complémentaire sur la Ferme Gallay.

La commission des finances s'est réunie le 23 avril dernier et propose d'utiliser l'excédent de CHF 784'395.60, selon la délibération votée le 11 décembre 2023, en procédant à environ CHF 800'000.- d'amortissements complémentaires qui se répartiraient comme suit :

- Solder complètement les canalisations Pré-de-Bonne pour CHF 116'359.85 ;
- Solder complètement la rénovation du stand de tir pour CHF 82'354.13 ;
- Le solde qui restera à disposition (CHF 633'809.14) en amortissement de la rénovation de la Ferme Gallay.

En complément à cela, la commission des finances propose de répartir le solde qui restera à amortir sur la Ferme Gallay (CHF 832'521.12) sur les 10 ans qu'il reste à amortir (CHF 83'252.- par an). Ce qui permettra de libérer les amortissements, et donc la capacité d'amortissement de la Commune par année à hauteur de CHF 87'604.- par an.

La commission des finances propose donc d'accepter les comptes soumis, avec un excédent de CHF 395.30, à la place du déficit budgété de CHF 56'941.-.

Pour la bonne forme, la présidente donne lecture de la dernière page du rapport du réviseur: *«Conformément à l'article 71 al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la norme suisse d'audit 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions des Magistrats communaux.*

En outre, nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.»

M. Y. Cogne souligne qu'au point 16 du rapport « Edition des indicateurs financiers – Taux d'autofinancement », il est indiqué que la valeur indicative est « mauvaise » à cause du fort degré d'endettement de la commune suite à la reprise de dette du CABIC il y a dix ans afin de louer le bâtiment à CABIC pour le montant des intérêts qu'ils coûtent à la commune. Le taux d'endettement est donc colossal, mais compensé par la valeur du bâtiment qui est loué par CABIC (ceci afin d'éviter que CABIC doive amortir le bâtiment). M. A. Cogne demande si cela s'applique également à la rubrique « Degré d'autofinancement », ce qui est le cas.

M. George fait remarquer qu'il est dommage de recevoir le rapport du réviseur si peu de temps avant d'approuver les comptes.

La Présidente propose de passer au vote :

Le Conseil municipal

DECIDE

à la majorité simple

par 10 oui, 0 non et 0 abstentions sur 11 CM présents

1. *D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2023 dans leur intégralité annexés à la présente délibération.*

2. *D'approuver le compte de résultats 2023 pour un montant de 4'549'617.56 F aux charges et de 4'550'012.86 F aux revenus, l'excédent de recettes s'élevant à 395.30 F. Cet excédent de recettes total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de 395.30 F et résultat extraordinaire de 0 F.*
3. *D'approuver le compte des investissements 2023 pour un montant de 402'905.76 F aux dépenses et de 94'182.99 F aux recettes, les investissements nets s'élevant à 308'722.77 F.*
4. *D'approuver le bilan au 31 décembre 2023, totalisant à l'actif et au passif un montant de 28'235'514.72 F.*
5. *D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2023 pour un montant total de 256'620.74 F dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.*
6. *Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.*

5. Election du bureau du Conseil municipal pour la période du 1er juin 2024 au 31 mai 2025

La présidente propose les candidats suivants à l'élection du bureau du Conseil municipal pour la période du 1er juin 2024 au 31 mai 2025 :

Johann Leresche - président

François George - vice-président

Philippe Bavarel - membre

Sandra Lörtscher - secrétaire

Leur élection est approuvée à l'unanimité des membres du Conseil municipal.

6. Rapports de commission

Pas de rapport de commission.

7. Propositions et questions

Pas de proposition, ni question.

La présidente remercie les membres du Conseil pour la confiance témoignée durant l'année écoulée et se réjouit de passer la main à J. Leresche.

La séance est levée à 20h51.

La présidente :

La secrétaire :

Un-e conseiller(e) :

.....

.....

.....

Rapport complémentaire de la commission des finances sur les comptes de l'année 2023 (Amortissements complémentaires)

Introduction :

La Commission des finances s'est réunie le 23 avril 2024, en présence de l'Exécutif.

Pendant cette réunion, la Commission des finances a étudié les différentes possibilités d'amortissements complémentaires, conformément à ce qui avait été annoncé dans le premier rapport de la Commission des finances du 15 avril 2024.

Ce rapport est ainsi un complément au rapport du 15 avril 2024. Pour en faciliter la lecture ultérieure, nous avons rédigé une version consolidée de ces 2 rapports.

Discussion :

Pour mémoire, l'excédent provisoire 2023 se montait CHF 784'395.60. Suite à différents ajustements proposés par notre réviseur, cet excédent provisoire se monte à CHF 801'084.90, en hausse de CHF 16'689.30. Cet excédent peut nous permettre de procéder à des amortissements complémentaires, pour un montant d'environ CHF 800'000.00, conformément à la délibération du 11 décembre 2023, nous permettant ainsi de réduire nos amortissements futurs et de soulager d'autant nos budgets, afin de pouvoir procéder à l'avenir aux investissements nécessaires.

La délibération du 11 décembre 2023 permet des amortissements complémentaires sur les biens suivants :

- La rénovation de la ferme Gallay pour CHF 1'417'809.14 et/ou
- Les canalisations Pré-de-Bonne pour CHF 116'359.85 et/ou
- La transformation du stand de tir pour CHF 82'354.13.

Une fois l'amortissement complémentaire comptabilisé, nous avons, pour chacun des postes, la possibilité de choisir d'amortir le solde du même montant annuel, pour une durée réduite, ou sur la même durée, par une annuité réduite.

La commission a étudié 4 possibilités, avant de savoir que notre résultat s'était amélioré de près de CHF 17'000.00 :

1^{ère} hypothèse :

Amortissement de la ferme Gallay pour un montant de CHF 784'000.00 :

Le solde à amortir, après cet amortissement complémentaire, se montera à CHF 633'809.14. Ce montant pourra être amorti soit :

- Sur la même durée résiduelle (10 ans), pour un montant de CHF 63'381.00, réduisant ainsi nos amortissements ordinaires de CHF 78'399.00 ;
- Du même montant (CHF 141'780.00), permettant ainsi de terminer l'amortissement de cet actif en 2028 au lieu de 2033.

2^{ème} hypothèse :

Amortissement du solde des canalisations Pré de Bonne (CHF 116'358.85) et de la rénovation du stand de tir (CHF 82'353.13), le solde disponible (CHF 585'288.02) étant consacré à l'amortissement de la ferme Gallay.

Le solde à amortir pour la ferme Gallay, après cet amortissement complémentaire, se montera à CHF 832'521.12. Ce montant pourra être amorti soit :

- Sur la même durée résiduelle (10 ans), pour un montant de CHF 83'252, réduisant ainsi nos amortissements ordinaires de CHF 87'604.00 ;

- Du même montant (CHF 141'780.00), permettant ainsi de terminer l'amortissement de cet actif en 2029 au lieu de 2033.

C'est suite à la séance de la commission des finances que notre résultat s'est amélioré de CHF 16'689.30. Cette augmentation de notre résultat ordinaire modifie d'autant la proposition d'amortissement complémentaire de la Commission des finances, qui se présente, compte tenu de ces éléments, comme suit :

- Amortissement du solde des canalisations Pré de Bonne (CHF 116'358.85) et de la rénovation du stand de tir (CHF 82'353.13), le solde disponible (CHF 601'977.32) étant consacré à l'amortissement de la ferme Gallay.
- Le solde à amortir pour la ferme Gallay, après cet amortissement complémentaire, se montera à CHF 815'831.82. Ce montant pourra être amorti sur la même durée résiduelle (10 ans), pour un montant de CHF 81'583.00, réduisant ainsi nos amortissements ordinaires de CHF 89'273.00 ;

Conclusion :

La Commission vous recommande :

- De choisir la solution 2a (modifiée de l'excédent supplémentaire), à savoir :
 - o Amortissement du solde des canalisations Pré de Bonne (CHF 116'358.85) et de la rénovation du stand de tir (CHF 82'353.13), le solde disponible (CHF 601'977.32) étant consacré à l'amortissement de la ferme Gallay.
 - o Amortir le solde résiduel sur la ferme Gallay de CHF 815'831.82 sur la même durée résiduelle (10 ans), pour un montant de CHF 81'583.00, réduisant ainsi nos amortissements ordinaires de CHF 89'273.00
- D'approuver les comptes de l'exercice 2023 ainsi modifiés, présentant un excédent de CHF 395.30 contre un déficit budgété de CHF 56'941.00.